

# TOUT SAVOIR SUR LA GESTION EN FLUX DES RÉSERVATIONS DE LOGEMENTS

2024



## PUBLIC

Responsable Gestion locative, chargé d'attribution, chargé de gestion locative.



## OBJECTIFS

- › identifier le cadre réglementaire de la réforme de la gestion de la demande et des attributions
- › repérer toutes les étapes du passage à la gestion en flux pour pouvoir s'y inscrire
  - › identifier les enjeux propres à chacun des acteurs impliqués
  - › se repérer dans les actions à mettre en œuvre pour adapter ses pratiques
    - › organiser l'activité avec des indicateurs-clefs.



## PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Apports sur les dispositions législatives et réglementaires et leurs applications opérationnelles avec illustration de cas réels et concrets. Échanges à partir des questions des participants et étude de cas pratique.

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

## PRÉ-REQUIS

- 1<sup>er</sup> niveau de connaissance sur les attributions de logement.
- Être en poste depuis au moins 6 mois.

La loi ALUR a engagé une réforme en profondeur de la gestion de la demande de logement social et des attributions, confortée par les objectifs fixés dans le cadre de la loi LEC et les dispositions de la loi ELAN. Cette dernière (et ses décrets d'application) a rendu obligatoire la gestion des réservations en flux à compter du 24 novembre 2023. Ce dispositif doit permettre de mieux répondre à la demande de logement social dans sa diversité et de faciliter la mobilité résidentielle au sein du parc social. Cette évolution significative nécessite une bonne appréhension du dispositif dans son ensemble, ainsi que l'adaptation des modes de faire des équipes en charge des attributions et de leurs managers.

## CONTENU

### Introduction

- › actualités et dernières évolutions réglementaires sur les attributions

### Posons le cadre

- › le principe des réservations de logement dans le logement social
- › gestion en flux, en stock, de quoi parle-t-on ?
- › qui sont les réservataires concernés ?

### Le cadre réglementaire

- › les origines de la réforme (loi ALUR, ELAN, 3DS...)
- › le lien avec les politiques intercommunales
- › instruction ministérielle et décret du 19 avril 2022 décortiqués

### Les enjeux et impacts de la gestion en flux

- › les différents enjeux de la réforme
- › le point des acteurs : demandeurs, organismes et parties prenantes

- › la stratégie des organismes et leurs organes de décision (RI, politiques attribution...)
- › les modes de faire des organismes

### Les modalités de mises en œuvre de la réforme

- › quels préalables à l'application de la loi ?
- › le diagnostic partagé des réservations
- › le calcul de volume des réservataires
- › quelle échelle territoriale ?
- › la contractualisation avec les réservataires
- › la programmation des engagements

### Les modalités de gestion et le pilotage de la démarche

- › les modes de gestion possibles
- › fonctionnement opérationnel des mises à disposition
- › outils de suivi et de reporting.

## ANIMATION

Mickaël FOUILLOU, Ancien Directeur de Gestion locative, formateur certifié et responsable de missions GLP (Gestion Locative et Proximité) à l'Afpols et Fanny LAINE-DANIEL, Consultante-formatrice spécialisée dans les politiques locales de l'habitat.

## DATES CLASSE VIRTUELLE

- 23 janvier 2024
- 4 mars 2024
- 3 juin 2024
- 25 novembre 2024

**PRIX NET : 815 EUROS** - 7 h de formation

Ce prix comprend l'accès à la plateforme de diffusion.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :** Véronique ROUCHOSSÉ - 06 60 98 55 46. [veronique.rouchosse@afpols.fr](mailto:veronique.rouchosse@afpols.fr)

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. [referenthandicap@afpols.fr](mailto:referenthandicap@afpols.fr)